



**PROCÈS-VERBAL
du COMITÉ SYNDICAL
du mercredi 27 juin 2018
A 20h30**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Serge DUJARRIER, Jacques DELPORTE, Laurent SIMON, Claude VERONA, Geneviève SERT.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Benoît FROMEAUX, Guillaume BIETH, Xavier-Philippe CHASSY.

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN-POUCHOL, Annie DENIS, Michel VERMOT, Alain LECLERC, Serge DELESTAING, Monique HOUSSOU.

Avait donné pouvoir :

Olivier PAUPE a donné pouvoir à Jacques DELPORTE.

Étaient excusés :

Laurent DELPECH, Roland HARLE.

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h35.

Le Président propose à M. Guillaume BIETH (VEA), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des agents du Siam pour le travail accompli en l'absence de DGS depuis novembre dernier. Il souhaite la bienvenue à Monsieur MOSKOVOY, DGS, qui a rejoint l'équipe le 2 mai et lui cède la parole pour qu'il présente aux élus son parcours professionnel.

I.01 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 28 mars 2018.

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 28 mars 2018.

Aucune observation n'est effectuée par le comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 28 mars 2018.

À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.02 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 03 avril 2018.

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 03 avril 2018.

Aucune observation n'est effectuée par le comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 03 avril 2018.

À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.03 Rapport d'activité du Président sur l'assainissement 2017 et rapports des Délégués de Service Public année 2017 : usine de traitement et réseaux.

Le Président a également présenté les rapports des délégués en privilégiant les éléments techniques et financiers clés de leur contenu, précisant que la CCSPL en ayant pris connaissance préalablement, n'avait pas émis d'observation particulière sur ces rapports.

Aucune observation n'étant émise, le rapport d'activité 2017 ainsi que les rapports du délégué de service public « usines » de traitement 2017 et réseaux 2017 sont approuvés à l'unanimité.

I.04 Budget : Décision modificative n°1.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE :

- la Décision budgétaire Modificative n°1 suivante au budget 2018 :

Section de fonctionnement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Depenses	Recettes
75	758	Produits divers de gestion courante	Anomalie du compte (déclinaison)	-13 250.00 €	- €
	7588	Autres	Rectification de l'anomalie au compte 7588	13 250.00 €	- €
TOTAL				0.00 €	0.00 €

Section d'investissement					
Chapitres	Comptes	Intitulé	Observations	Depenses	Recettes
16	1641	Emprunts en euro	Ajustement du compte, conformément à l'annexe budgétaire	0.02 €	- €
	1678	Autres dettes condit° particulières	Ajustement du compte, conformément à l'annexe budgétaire	0.01 €	- €
23	238	Avances commandes immo. Incorp.	Diminution du compte pour approvisionner le chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)	- 0.03 €	- €
TOTAL				0.00 €	0.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.05 Adoption des conditions d'éligibilité aux aides financières du Département.

ENTENDU l'exposé du Président rappelant les modalités de mise en place de cette politique d'exemplarité de la qualité des raccordements pour le SIAM,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE de la mise en place d'une politique d'exemplarité de la qualité des raccordements publics aux réseaux d'assainissement,

DECIDE de lancer, sous sa maîtrise d'ouvrage, le diagnostic de conformité des bâtiments publics identifiés pour le SIAM, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la mise en conformité,

DECIDE de confier la réalisation de ces diagnostics au concessionnaire du réseau d'assainissement du SIAM, dans le cadre de ses obligations contractuelles,

S'ENGAGE à suivre la mise en conformité de chaque bâtiment concerné si nécessaire,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.06 DSP station : avenant n°3.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE l'avenant n°3, ci-joint, au contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation de l'usine d'épuration du Siam, attribué à la société EQUALIA ayant pour objet la sortie du périmètre d'affermage des deux logements de service et du local administratif et technique dit « T2 », sis 2 rue du Grand Pommeraye à Saint Thibault des Vignes à compter du 1^{er} novembre 2018,

AUTORISE le Président du SIAM à signer ledit avenant n°3.

DIT que ledit avenant prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2018
ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.07 Désaffectation et déclassement des logements de fonction et du bâtiment technique situé 2 rue du grand Pommeraye.

ENTENDU l'exposé du Président rappelant que constatant l'inoccupation des deux logements de service et ayant appris que le local administratif et technique dit « T2 » lié à l'exploitation ne serait plus occupé fin octobre par le fermier, le SIAM a souhaité régulariser administrativement la situation en demandant que lui soit remis à sa disposition l'ensemble desdits biens. Le Siam a sollicité le Fermier qui a donné son accord en signant l'avenant n°3 du contrat DSP station. La date effective de sortie du périmètre d'affermage est prévue pour le 1^{er} novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

CONSTATE la désaffectation des deux logements de service et du local administratif et technique dit « T2 », sis 2 rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes, à compter du 1^{er} novembre 2018,

DECIDE de leurs déclassements du domaine public vers le domaine privé du SIAM au 1^{er} novembre 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Madame SERT demande le devenir de ces bâtiments. Monsieur le Président précise qu'ils seront démolis.

I.08 Approbation du protocole de délégation de paiement entre le SIAM, Scam TP et Yprema.

ENTENDU l'exposé du Président rappelant que

- la société SCAM TP est le mandataire solidaire du groupement conjoint,
- la société SCAM TP a demandé la signature du protocole de délégation de paiement au bénéfice de son fournisseur de matériaux YPREMA à hauteur de 122 953.97€ HT,
- le montant mis en créance correspond à la fourniture de matériaux prévu au DQE du marché.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le projet de protocole de délégation de paiement à intervenir entre le SIAM, SCAM TP et la société Yprema pour un montant de créances au profit de Yprema s'élevant à 122 953.97€ HT soit 147 544.76 € TTC, correspondant au coût de la grave béton concassé 0/31.5 et des frais de mise en décharge de matériaux inertes nécessaires pour la réalisation des travaux de la société Scam TP.

AUTORISE Monsieur le Président à le signer au nom du SIAM

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.09 Modification du tableau des effectifs : création de poste.

ENTENDU l'exposé du Président rappelant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs pour permettre la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (catégorie C) pour le remplacement d'un agent au sein du service aux Industriels et la mise à jour des postes pourvus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

APPROUVE la création des postes et la modification du tableau des effectifs

DIT que les dépenses relatives à la présente décision seront inscrites au Budget 2018 et suivants :
Section fonctionnement – chapitre 012.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.10 Rendu compte des MAPA sur délégation du Comité Syndical.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-après*



Le Président du SIAM rend compte des MAPA ⁽¹⁾

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Durée	Code Postal
0 à 90 000.00 €	Décision du Président	SNAVEB	29/03/2018	Accord cadre à bons de commande pour une mission d'inspections télévisées sur les réseaux d'assainissement du SIAM	80 000 €	3 ans reconductibles 1 an	77006
0 à 90 000.00 €	Décision du Président	SATER	29/03/2018	Mission de contrôles de réception de réseau d'assainissement	14 790 €	10 mois	93360

⁽¹⁾ MAPA : Marchés A Procédure Adaptée.

0 à 90 000.00 €	Décision du Président	ARIMA Consultants associés	23/04/2018	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurance	3 000 €	4 ans	75008
De 90 000.00 € à 209 000.00 €	Décision du Bureau		<i>néant</i>				

I.11 Rendu compte des conventions de déversement d'effluents des industriels sur délégation du comité syndical

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les conventions de déversement d'effluents industriels,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des conventions de déversement d'effluents industriels, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-après*.



Le Président du SIAM rend compte des conventions de déversement signées

COMMUNE	ETABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENTS	DATE DE SIGNATURE
Lagny-sur-Marne	BOULANGERIE ANGE	Convention simplifiée de déversement	29-mars-18
Saint-Thibault-des-Vignes	LA CRIÉE	Convention simplifiée de déversement	19-avr-18
Saint-Thibault-des-Vignes	CENTRE DE TRI DU SIETREM	Convention de déversement	19-avr-18
Ferrières-en-Brie	KUEHNE+NAGEL 17-181013	Convention de déversement	19-avr-18
Ferrières-en-Brie	KUEHNE+NAGEL 17-181009	Convention de déversement	19-avr-18
Saint-Thibault-des-Vignes	RIGATONI 18-438057	Convention simplifiée de déversement	30-mai-18

I.12 Rendu compte des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement sur délégation du Comité Syndical.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des demandes de dégrèvement de la surtaxe assainissement, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-après*.



Le Président du SIAM rend compte des dégrèvements accordés :

ADRESSE	COMMUNE	QUANTITÉ M ³
69 avenue Mitterrand	TORCY	42
4 rue Denfert Rochereau	DAMP MART	43

II Informations et questions diverses.

Une commission développement durable sera organisée le mardi 10 juillet à 18h00.

Monsieur le Président précise que le 14 mai une cellule électrique a explosé ce qui a provoqué une inondation devant le site. Le remplacement de la cellule est programmé pour le 10-11 juillet.

Monsieur le Président informe les élus que cette année la Journée Portes ouvertes se déroulera le samedi 15 septembre de 10h à 18h00. Il précise qu'il souhaite que le Siam communique davantage et qu'à cet effet, une édition spéciale dans le journal La Marne sera diffusée le 5 septembre. Un accueil « réservé » aux élus et partenaires est également envisagé.

Madame SERT, en sa qualité de conseillère départementale, porte à la connaissance des élus que suite à la démission annoncée de Monsieur THIERIOT du poste de Président du Département, Monsieur Patrick SEPTIERS devrait être le futur Président du Département.

En outre, elle précise que Madame la Préfète a rendu son rapport d'activité et que de grandes réorganisations au niveau départemental sont annoncées (notamment des suppressions de syndicats). Madame SERT invite donc Monsieur le Président à se rapprocher d'elle.

Monsieur le Président la remercie pour ces informations. Il rappelle que 2 réunions ont été organisées en décembre dernier par les services de l'Etat ; elles ont notamment eu pour objet de présenter l'actuelle organisation de l'eau et l'assainissement au niveau du département ainsi que ses possibles évolutions (suppressions, renforcements...).

Monsieur VERMOT indique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne Confluence s'est réuni le 21 juin ; le programme a été adopté à l'unanimité. Les élus commencent à examiner les projets locaux (notamment celui de Chelles).

Monsieur le Président constate que peu de communes du périmètre du Siam ainsi qu'au nord du territoire sont intégrées dans un SAGE. Il suggère que le Siam pourrait être, pour tout ce périmètre l'entité porteuse d'un nouveau SAGE.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 21h50.

***Le secrétaire de séance,
Guillaume BIETH.***